

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE WALLIS ET FUTUNA

Mata'Utu, le 09 décembre 2020

Le Vice-recteur des îles Wallis-et-Futuna Aux membres de la CCMT

Objet : Procès-verbal de la CCMT du 9 décembre 2020

Commission cons	sultative mixte territoriale (CCMT) de Wallis et Futuna
Pièces jointes :	Présents :
 Annexe 1 : Ordre du jour 	Annexe 2 : Liste d'émargement
 Annexe 2 : PAF 2021 	
 Annexe 3 : Carte scolaire 	
 Annexe 4 : Absentéisme 	

En attente de la nomination du nouveau préfet de Wallis et Futuna, la Commission Consultative Mixte Territoriale est présidée par le Vice-recteur, qui ouvre la séance à 8H45, par ses salutations. Il excuse l'absence hors du territoire de Messieurs KIFFER Marc (IEN) bloqué en France, et POLUTELE Napole (SG-VR) bloqué en Nouvelle Calédonie. Le directeur des ressources humaines de la DEC et la secrétaire générale de FOE présentent à leur tour leurs salutations. Mme TUIGANA Odile, experte et doyenne de l'assemblée, demande une minute de silence, pour rendre hommage à Monsieur Giscard d'Estaing, ancien président de la République.

Le quorum étant atteint, le président procède à la désignation des secrétaires de séances, une pour l'administration (alternance entre le VR et la DEC) et l'autre pour les représentants du personnel. Les points de l'ordre sont de suite entamés.

I) Approbation du PV du 28 octobre 2020

Le procès-verbal du 28 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

II) Règlement intérieur

Le directeur des Ressources Humaines de la DEC demande que le règlement intérieur de la CCMT soit réexaminé avec le syndicat. La secrétaire générale de FOE est favorable à cette demande car, ils n'ont pas eu le temps de le travailler ensemble. Le Vice-recteur et l'experte de FOE rappellent que la CCMT à pour mission de donner son avis sur la gestion administrative et financière du personnel du Premier Degré. La secrétaire générale FOE insiste sur l'importance de la tenue d'une pré-CCMT. Le règlement intérieur sera inscrit sur les points de l'ordre du jour de la prochaine CCMT.

III) Gestion administrative

1. Calendrier scolaire 2021

A l'unanimité, aucune modification ne sera effectuée sur le calendrier scolaire 2021. Un souhait a également été émis que la journée du 29 juillet soit intégré aux vacances scolaires.

2. Circulaire de mise en disponibilité

Une proposition du syndicat a été transmise en France, à M. KIFFER, interlocuteur. Le retour du Ministère a été refusé par le président de la CCMT car cette commission a été écartée de l'examen de ces demandes de mise en disponibilité. Il souhaite qu'un groupe de travail soit mis en place pour étudier ces dossiers. Pour l'instant deux personnes sont concernées. Elles sont régies sous un texte de 95. Rien n'a été modifié. Ce texte doit faire l'objet d'un avenant à la convention de concession.

IV) Organisation pédagogique

1. PAF 2021

Mme HALAKILIKILI Lisa présente le Plan de formation académique du Premier Degré pour 2021. Ce PAF a été mené en collaboration avec l'IEN. Il s'appuie essentiellement sur :

- les priorités nationales telles que les orientations et circulaires 2020-2021
- les projets éducatifs territoriaux 2018-2022
- les résultats des évaluations diagnostiques CP, CE1 et 6ème
- et sur les besoins exprimés par le personnel sur le terrain.

Une remarque a été faite par rapport à l'intitulé d'un des stages de Futuna « la Bible en maternelle ». Il est demandé à ce qu'on change l'intitulé qui est trop fort, brutal. Le vice-recteur propose de mettre à la place des intitulés de stage des problématiques car c'est plus parlant. A l'unanimité, le PAF 2021 est approuvé par la CCMT.

2. Carte scolaire

Le Responsable de la Vie Scolaire présente la carte scolaire prévisionnelle 2021 sur deux documents : un avec fusion et l'autre sans fusion. Un représentant du personnel demande s'il ne serait pas souhaitable de parler de fermeture d'école que de fusion surtout pour le Centre. La DEC répond à ce sujet qu'elle n'a pas la compétence de fermer une ou des écoles. Seul le Ministère

de l'Education Nationale peut le faire après avis de la DEC et du vice-rectorat. Pour cela, le vice-recteur réplique que le Ministère n'est gagnant dans aucune situation car il continuera toujours de payer le même nombre d'enseignants. Par ailleurs, il rappelle que les fermetures d'écoles ont déjà été décidées et actées par la CCMT il y a deux ans.

La déléguée de la maîtrise de Futuna demande une ouverture de classe à l'école élémentaire de Kolopelu, pour les enfants scolarisés en ULIS. Le président souhaite que cette classe soit figurée dans la carte scolaire prévisionnelle 2021.

Les représentants du personnel demandent que les fusions soient opérationnelles l'année prochaine et que les conditions matérielles et sécurité soient réunies pour accueillir au mieux aussi bien que les élèves, les enseignants et le personnel non enseignant. La DEC réitère son engagement vis-à-vis des fusions et assure de mettre en œuvre toutes les meilleures conditions d'accueil pour la réussite des enfants.

V) Gestion du personnel

1. Départ à la retraite le 31 janvier 2021

Actuellement, le Vice-rectorat compte sept demandes de départ à la retraite. Le président précise qu'au jour d'aujourd'hui, les personnels demandent à partir en retraite et demandent le versement des indemnités de départ en retraite. Il y a deux calculs à effectuer pour cette dernière et le plus avantageux à l'intéressé sera choisi. La DRH du vice-rectorat demande que toutes les demandes soient remontées le plus tôt possible ou pour le 16 décembre 2020.

2. Recrutement des enseignants

Le DRH de la DEC a effectué une projection pour les cinq à venir (34 enseignants en moins et seulement 8 enseignants recrutés), soit une perte de 25%. Le vice-recteur affirme que ce n'est pas le nombre de retraités qui définit le nombre de recrutement, mais le nombre d'élèves qui fixe le nombre d'enseignants. Il propose aux représentants de la DEC, de rajouter une autre colonne « Nombre d'élèves » sur leur tableau existant et à la prochaine CCMT, ils feront ensemble un bilan prévisionnel. Il affirme aussi que le taux d'encadrement sur le territoire est de 10,3. Le vice-recteur rappelle que le BOP 139 paye actuellement 155 enseignants.

En ce qui concerne les deux élèves-maîtres qui viennent de finir leur formation, elles seront recrutées car elles sont régies par l'ancienne maquette. Pour les deux autres stagiaires encore en formation, ils passeront en 3ème année et donc seront à la charge du vice-rectorat. Le vice-recteur insiste sur le fait qu'il n'organisera pas de concours pour valider les spécificités de l'enseignement du Premier Degré (catéchèse et langue vernaculaire). Le DRH de la DEC explique que la DEC fera le nécessaire pour la validation de ces particularités à temps voulu.

Cependant, le vice-recteur déplore la façon de faire d'une des stagiaires et invite chacun à être professionnel. Il demande que les échanges ne soient pas exposés aux autres instances.

Les représentants du personnel remercient le président pour toutes ces précisions et s'excusent pour tous ces problèmes dus au manque de communication.

3. Poste Ressources Humaines, Vie Scolaire et Comptable

La Direction de l'Enseignement Catholique souhaite la reconduction de ces trois postes pour l'année prochaine.

4. Animateur pédagogique

Le Bureau Pédagogique demande le renouvellement de trois postes, un pour Futuna (retraite) et deux pour Wallis (retraite et démission. Le vice-recteur ne s'oppose pas à cette demande mais souligne le paradoxe. En effet, on demande d'embaucher des enseignants pour besoins de services puis de l'autre côté, on en retire des classes.

5. Formation CAPPEI

La formation CAPPEI débutera en 2021 et concernera deux personnes déjà testées. Cette formation s'étend sur trois ans, c'est-à-dire que la première promotion commence de 2021 à 2022, la deuxième de 2022-2023 et la troisième de 2023 à 2024. Elle se fera en France dans l'Académie de Versailles à Cergy-Pontoise. Le vice-recteur souhaite que cette formation se fasse dans un centre de formation privé pour s'accorder avec les spécificités du territoire. Il informe l'assemblée que l'IEN sera l'interlocuteur.

VI) Mise en œuvre de la Convention de Concession

1. Commission des langues

Le président évoque les missions de la commission et souligne qu'elle n'a pas autorité sur les enseignants. Elle doit faire des propositions à la DEC, qui relaye après aux écoles. Elle n'a pas non plus compétence sur les collèges et le lycée ; c'est le vice-rectorat. Au niveau des finances, elle est sous la responsabilité de la DEC car elle fait partie de la formation continue. Aussi, la DEC fixe le nombre de membres. Le représentant de la DEC demande la mise en place d'un groupe de travail pour la prochaine CCMT.

2. Bilan de l'absentéisme des élèves

Le responsable de la Vie Scolaire dresse un bilan sur l'absentéisme des élèves de Février à Novembre. Deux écoles à Wallis et une à Futuna relèvent un fort taux d'absentéisme, notamment en Maternelle. Ceci s'explique par la sieste de l'après-midi. La directrice de l'école maternelle de Kolopelu témoigne du bon fonctionnement de son école grâce à un engagement signé à chaque début d'année avec les parents d'élèves, à la mise en place d'une cantine et au travail sérieux et rigoureux de son personnel encadrant qui prend en charge les élèves de 12H à 13H30.

Le président et l'assemblée félicitent l'organisation de cette école et encouragent la directrice et toute son équipe.

VII) Questions diverses

Au nom de Monseigneur, le représentant de la DEC informe la commission que le CAMICA se réunira demain, jeudi 10 décembre pour désigner le nouveau directeur de la DEC.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie tous les membres de la commission et fixe la date de la prochaine CCMT au mercredi 3 mars 2021.

Les secrétaires de séance

Chaul

Ana-Momoli KAVIKI (DEC)

Sernine MAFUTUNA (FOE)

Pour le Président de la Commission Le Vice-recteur,

Transmis le 1^{er} février 2021 Pris acte le 3 février 2021

Thierry DENOYELLE